Proposition présentée par les députés : MM. Stéphane Florey, Antoine Bertschy, Eric Ischi, Philippe Guénat, Olivier Wasmer, Gilbert Catelain et Eric Bertinat

Date de dépôt : 27 août 2009

Proposition de motion pour lutter contre l'abus d'alcool sur le domaine public

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les « botellón » sont des manifestations qui ont pour seul et unique but de consommer de grandes quantités d'alcool;
- qu'il est bien connu que la consommation excessive d'alcool est dommageable pour la santé et peut provoquer une dépendance, des comas éthyliques, voire parfois même la mort;
- que les risques de dépendance à l'alcool sont accrus chez les plus jeunes ;
- que les trois quarts des jeunes de 15 à 25 ans considèrent que la consommation d'une grande quantité d'alcool est l'unique moyen de faire la fête;
- que ce type de consommation est au CHUV à l'origine de la moitié des blessures survenant de nuit (cf. *Tribune de Genève* du 17 août 2009);
- que, compte tenu de ce qui précède, les « botellón » sont des manifestations qui mettent en danger la santé des jeunes,

invite le Conseil d'Etat

à prendre toutes les mesures utiles en vue d'interdire tout regroupement dont le seul but est de s'enivrer sur la voie publique. M 1897 2/3

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Il est bien connu que le rapport des jeunes à l'alcool s'est profondément modifié ces dernières années, de sorte que la consommation excessive d'alcool représente aujourd'hui, pour les trois quarts des jeunes, une condition sine qua non pour faire la fête ou décompresser (cf. presse, *Tribune de Genève* du jeudi 4 juin 2009 et reportage diffusé sur France 2 : http://www.chaufeurdebuzz.com/binge+drinking+et+biture+express+sur+Fra nce+2-298).

En Espagne, pays exportateur des *botellòn*, les autorités sont inquiètes et sont en train de se pencher sérieusement sur ce phénomène qui constitue un réel problème de société sous l'angle tant de la santé publique que de la sécurité publique.

En effet, les adeptes de cette ivresse express sont majoritairement âgés de 15 à 25 ans et recherchent prioritairement un état d'alcoolisation extrême. Le fait de consommer de l'alcool relève certes de la liberté individuelle et n'est pas réprimé, contrairement à la consommation de drogue, mais la consommation occasionnelle excessive via le *binge drinking* ou la « biture express » présente des risques de dépendance accrus ainsi qu'une menace pour la santé comparable à la consommation de drogue.

En outre, il découle d'éléments d'une thèse de doctorat, parus dans Le Courrier du 17 août 2009, que « un blessé sur quatre arrivant aux urgences (du CHUV) a bu de l'alcool au cours des six heures précédent le traumatisme. (...) Parmi les buveurs, 33,3% s'adonnaient fréquemment à la consommation à risque épisodique consistant à ingurgiter d'importantes quantités d'alcool en une seule occasion au moins une fois par mois(...). Enfin, et ce n'est pas une surprise, 51,8% des blessures survenant de nuit se produisent après une consommation aiguë d'alcool ».

Compte tenu de ce qui précède, les *botellòn*, qui visent à encourager une consommation aiguë d'alcool, représentent ainsi un danger pour la santé et la sécurité des personnes et il est difficilement compréhensible que le canton de Genève et les communes les autorisent sur le domaine public.

3/3 M 1897

Dès lors, compte tenu de l'inefficacité des moyens actuels pour protéger les mineurs (échec dans l'application de la LVEBA) et les jeunes contre l'abus d'alcool, ainsi que des risques que représentent les *botellòn* pour toutes les personnes y participant, l'Etat se doit de faire en sorte que ces manifestations ne soient plus autorisées. En effet, à défaut de pouvoir interdire la consommation excessive d'alcool en milieu privé, l'Etat et les communes se doivent cependant de montrer qu'ils prennent cette problématique au sérieux en cessant d'autoriser ces manifestations sur le domaine public.

Pour ces motifs, les auteurs de la présente motion vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.